

## **Compte rendu de Conseil municipal du 23 juillet 2020**

Membres en exercice : 19

Présents : Mickaël AUBINEAU, Dominique BERGER, Vilmont BERNARDEAU, Aurore BOUVET, Guillaume BRETAUDEAU, Marc BRUANT, Thomas BURLLOT, Emmanuelle CARRÈRE, Jérôme CHATELIER, Jessica DROUET, Patricia GALLOIS, Candy LAMBERT, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Séverine VACHON, Rachelle AJINCA VANDENHENDE

Absents : Céline GUILBOT (*pouvoir Aurore BOUVET*)

Madame Patricia GALLOIS a été élue secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune remarque n'est faite et le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

<b>ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE</b>	<b>NATURE</b>	<b>SURFACE</b>
171 rue des violettes 097 ZL 57 – 097 ZL 58	Bâti	973 m <sup>2</sup>
275 rue des carrières AI 135	Bâti	1949 m <sup>2</sup>
5 place de la mairie – 370 Rue des Écoles 097 AB 127 – 097 AB 72	Bâti	297 m <sup>2</sup>
15 Rue des fauvelles 227 AA 157	Bâti	502 m <sup>2</sup>

### **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CNAS**

Madame le Maire explique que le CNAS est un comité d'entreprise national pour les fonctionnaires territoriaux. Elle demande à l'assemblée si quelqu'un se porte candidat pour être délégué élu.

Patricia GALLOIS se porte candidate et est désignée déléguée élue auprès du CNAS.

Une consultation est en cours auprès des agents pour connaître le représentant du collège agent.

### **ADHÉSION A ID79**

Madame le Maire explique le fonctionnement de cet outil d'aide à la décision et à la conduite de projet :

- le conseil départemental dispose d'une agence d'ingénierie départementale (ID79) se tenant à disposition des collectivités pour apporter assistance technique, juridique et financière dans le montage et la conception de projets.

- l'agence ID79 s'appuie sur la compétence des services départementaux mais également sur celles de ses partenaires tels que le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), l'association des maires, etc...

- les domaines d'actions sont divers : aménagement d'espaces publics, bâtiments publics, eau potable et assainissement, rivières et milieux aquatiques, juridique, actions foncières, petite enfance, tourisme, restauration scolaire, culture, recherche de financement, environnement, voirie.

Mickaël AUBINEAU souligne qu'il peut s'agir d'un bon soutien pour les projets de la commune à venir.

L'adhésion de 400 € est validée à l'unanimité.

### **CHANGEMENT DE LA CHAUDIÈRE DE LA MAIRIE**

Pascal MATHÉ explique que la chaudière de la Mairie a subi plusieurs réparations l'hiver dernier et est à remplacer.

Rémy RAGUENAUD est déçu qu'un moyen de chauffage plus écologique n'ait pas été étudié. Pascal MATHÉ a travaillé sur le sujet avec Thomas BURLLOT et ces derniers ont demandé des informations auprès du CRER, sans résultat.

Vu l'urgence de changer la chaudière à la rentrée, il est proposé de maintenir le projet en l'état.

Après délibération, l'entreprise COUTANT est retenue pour effectuer le remplacement de la chaudière pour un montant de 11.482 € HT.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Le conseil départemental met en place un fond de soutien à l'investissement public local qui pourrait être mobilisé pour financer le remplacement de la chaudière. La commune pourrait être éligible à hauteur de 5 000 € maximum.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à solliciter le conseil départemental pour bénéficier de cette aide financière.

### **SUBVENTION POUR L'ACCA**

Guillaume BRETAUDEAU informe que le président de l'ACCA demande une subvention de 150 € pour l'entretien de la salle du ball-trap qu'ils utilisent après les battues et le dépeçage des animaux. Vilmont BERNARDEAU, vice-président de l'ACCA trouve que le montant est faible.

Madame le Maire répond que c'est la demande qui a été faite par le président de l'ACCA et qu'il s'agissait du montant qui était habituellement octroyé. Il s'agit d'une subvention exceptionnelle au regard de la nécessité de l'usage qui est fait. Si la commune devait payer un prestataire pour nettoyer les salles après le dépeçage des animaux, le coût serait certainement plus élevé.

### **POINT SUR LA ZAE LES PETITS AFFRANCHIMENTS**

Madame le Maire présente l'évolution du projet de la ZAE des Petits Affranchiments et les entreprises qui ont d'ores et déjà prévu de s'y installer.

Mickaël AUBINEAU annonce que les travaux d'enrobé se feront cette fin de semaine.

Les barrières resteront jusqu'à ce qu'Intermarché refasse le traçage au sol. Les travaux d'Intermarché débuteront en septembre.

Il n'est pas prévu que la sortie sur le lotissement se fasse.

### **AVENANT REMBOURSEMENT AU SECRÉTAIRE DE MAIRIE DE PRAHECQ**

Madame le Maire explique que le secrétaire de Mairie de Prahecq est venu passer des écritures comptables en l'absence de Mme Monique Cuiller.

Le Maire de Prahecq demande à ce que Mr Grégoire LETHUILLIER soit rémunéré sur la base de son salaire et non celui de Mme Cuiller. Il est proposé de régler la différence.

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Madame le Maire informe du montant de la somme des titres irrécouvrables.  
La somme globale de 1 166,69 € est admise en non-valeur à l'unanimité.

### **BUDGET**

Rachelle AJINCA VANDENHENDE informe des problèmes de logiciels, des informations à recueillir. Elle explique la composition du budget :

Il est rappelé que le budget général de la commune comprend un budget principal et deux budgets annexes correspondant aux lotissements 1 et 2 (lotissement des écoles et lotissement de l'ancien stade). Du fait du transfert de la compétence eau à la CAN qui l'a délégué au Syndicat 4B concernant notre territoire, le budget annexe "eau" n'existe plus au sein de la commune et a été intégré au budget général.

#### **BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :**

Pour l'année 2020, le budget s'élève à 3.307.475,29 €

Les évolutions en opérations réelles et en millions d'euros, s'établissement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
	BP 2020	BP 2020
Fonctionnement	1.890.615,44 €	1.890.615,44 €
Investissement	1.338.730,25 €	1.338.730,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>3.307.475,29 €</b>	<b>3.307.475,29 €</b>

Les points majeurs de l'équilibre sont les suivants :

1. Un niveau d'investissement continu et significatif,
2. Un budget qui assure la poursuite des objectifs et actions prioritaires de la commune dans un contexte budgétaire contraint
  - Une ville attractive qui rénove sa voirie et ses équipements communaux (plan vélo, WC au Moulin...)
  - Une ville qui améliore le quotidien de ses concitoyens,
  - Une ville solidaire qui accompagne les plus fragiles.
3. Une stabilité des taux d'imposition des ménages par rapport à 2019 dans un contexte particulier marqué par la réforme de la fiscalité locale (reprendre l'état 1259 avec les taux d'imposition).
4. L'intégration du budget eau au budget général
5. Une capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement.
6. La poursuite du désendettement de la commune.

Le budget est voté à l'unanimité.

**BUDGET LOTISSEMENT DES ECOLES :**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total Dépenses	Total Recettes	Total Dépenses	Total Recettes
226 451,47 €	293 706,99 €	145 682,47 €	145 682,47 €

Le budget est voté à l'unanimité.

**BUDGET LOTISSEMENT ANCIEN STADE :**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total Dépenses	Total Recettes	Dépenses	Recettes
1.061.350 €	1.061.350 €	780.000 €	780.000 €

Le budget est voté à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

Dominique BERGER évoque un article paru dans le journal évoquant le plan de relance de la zone des Pierrailleuses. Il se pose la question de la mise en concurrence avec notre nouvelle zone d'activité commerciale.

Une réunion publique d'information d'Orange sur l'installation de la fibre sera programmée à la rentrée.

Guillaume BRETUDEAU se pose des questions sur les manifestations organisées par les associations sur les mois à venir vis-à-vis de la situation sanitaire. La procédure serait qu'une autorisation soit formulée à la préfecture concernant toutes manifestations. En cas de refus de la préfecture, l'évènement sera annulé.

Le 10 septembre prochain, KPMG présentera son rapport d'audit en conseil municipal.

Madame le Maire présente ses remerciements à Rachelle AJINCA VANDENHENDE et Liliane BRAULT pour le travail réalisé à l'occasion du budget.

La séance est levée à 22 h 00.